



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Soupçons de trafic d'enfants liés à des annonces Vinted

Question écrite n° 16643

Texte de la question

Mme Maud Petit appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les dérives alarmantes et les soupçons de trafic d'enfants liés à des annonces publiées sur la plateforme de revente en ligne Vinted. Mi-juin 2026, une vidéo massivement relayée sur le réseau social TikTok a mis en lumière des pratiques profondément suspectes : des objets totalement anodins (à l'instar d'une simple rose, de *pin's* ou de peluches) y sont mis en vente pour des sommes aberrantes, atteignant par exemple 20 000 euros, et accompagnés de mentions d'âge et de taille évoquant explicitement des enfants. Ces publications constitueraient des messages codés directement destinés à des prédateurs. Une enquête de presse a par la suite confirmé l'extrême gravité de la situation, faisant état d'un échange au cours duquel un vendeur a proposé l'« achat » d'une fillette de sept ans pour 12 000 euros, photographie à l'appui, détaillant des modalités de « livraison » et affirmant la disponibilité d'autres enfants. Ces révélations légitimement révoltantes ont provoqué une vague de signalements sur la plateforme gouvernementale PHAROS. Face à l'émotion suscitée, une enquête préliminaire a été ouverte par le parquet de Nanterre le 25 juin 2026, et l'Office mineurs (OFMIN) de la police judiciaire s'est saisi du dossier. Si, à ce stade, les premiers éléments n'ont pas encore permis d'établir l'existence formelle d'un réseau de traite (laissant ouverte l'hypothèse d'escroqueries sordides exploitant l'image de mineurs), la nature même de ces propositions exige une intransigeance absolue. Dans cette période de grande attention et de tolérance zéro à l'égard des violences sexuelles sur les mineurs, qu'elles soient factuelles ou en ligne, l'impunité n'est pas une option. Qu'il s'agisse de prédateurs sexuels ou d'escrocs financiers, les individus qui formulent de telles propositions commettent des actes d'une violence psychologique et morale intolérable. Face à la gravité de ce constat, Mme la députée s'inquiète de l'ampleur du phénomène. Elle lui demande d'indiquer les mesures concrètes que le Gouvernement entend prendre pour identifier les auteurs de ces propositions et s'assurer du caractère systématique des poursuites pénales et des sanctions à leur encontre, de préciser comment le ministère compte renforcer durablement les moyens dédiés à l'OFMIN et à PHAROS pour faire face à l'afflux de signalements, et de détailler quelles actions seront menées pour contraindre les plateformes au respect strict de leurs obligations de modération et de signalement au titre du règlement européen sur les services numériques (DSA).

Données clés

Auteur : [Mme Maud Petit](#)

Circonscription : Val-de-Marne (4^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16643

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2026](#), page 6180